



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### crédit d'impôt

Question écrite n° 91075

#### Texte de la question

Mme Marylise Lebranchu attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État sur la situation des acteurs privés du secteur des services à la personne dans le cadre de la réduction des niches fiscales annoncées pour le projet de loi de finances pour 2011. En effet, le secteur des services à la personne bénéficie actuellement de nombreuses aides à l'emploi. Les aides à l'emploi ont contribué à la création de nombreux emplois, le plus souvent au détriment du travail au noir. De nombreux salariés ont pu ainsi se professionnaliser et retrouver pied sur le marché du travail. L'annonce de la suppression ou de la réduction des niches fiscales aura un impact indéniable sur le secteur, dont les entreprises créées pour la plupart après 2005 sont encore fragiles. Elle lui demande que cette mesure soit étalée dans le temps, que le cadre fiscal soit pérennisé en l'état et que le taux de TVA réduit soit maintenu.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Marylise Lebranchu](#)

**Circonscription :** Finistère (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 91075

**Rubrique :** Impôt sur le revenu

**Ministère interrogé :** Budget, comptes publics et réforme de l'État

**Ministère attributaire :** Économie, finances et commerce extérieur

#### Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 19 octobre 2010, page 11275

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)